

REGLEMENT

- Le NOMATHON est une manifestation sportive, à faire en courant ou en marchant, pour l'association ENFANTS DU NOMA, tous les bénéfices seront reversés.
- La course n'est pas une compétition mais un trail découverte pour le 23 km et une course nature pour le 14 et le 6 km. **Les organisateurs encouragent chaque participant à adapter son allure** en fonction de son entraînement physique et du **dénivelé**. Les participants s'engagent à **modérer leur vitesse** également dans les descentes afin de ne pas s'exposer à un risque de chute, de blessure.
- Parcours 6 km (170m de dénivelé positif), départ à 9h30 pour les coureurs, et de 8h à 10h pour les marcheurs. En courant, seuls les plus de 15 ans (né(e)s avant 2004) sont autorisés à participer. **TARIF : 7 €**. Gratuit pour les moins de 12 ans (né(e)s à partir 2007).
- Parcours 14 km (370m de dénivelé positif) départ à 9h25 pour les coureurs, et de 8h à 10h pour les marcheurs. En courant, seuls les plus de 15 ans (né(e)s avant 2004) sont autorisés à participer. **TARIF : 8 €**. Gratuit pour les moins de 12 ans (né(e)s à partir 2007).
- Parcours 23 km (720m de dénivelé positif) départ à 9h20 pour les coureurs, et de 8h à 9h pour les marcheurs. En courant, seuls les plus de 17 ans (né(e)s avant 2002) sont autorisés à participer. **TARIF : 12 €**. Gratuit pour les moins de 12 ans (né(e)s à partir 2007).
- **TARIF : MAJORATION DE 3€** pour une inscription sur place. Fermeture des inscriptions sur logicourse le 02 novembre à 13h et par courrier le 31 octobre.
- Pour info, pour la course à pied, la réglementation autorise une certaine distance en fonction de la catégorie d'âge de l'enfant. A partir du 1er novembre 2018,
jusqu'à 5km pour les 2004-2005 (minimes)
jusqu'à 15 km pour les 2002-2003 (cadets)
jusqu'à 25 km pour les 2000-2001 (juniors)
à partir de 1999, illimité
- maximum de 800 inscrits sur l'ensemble des 3 parcours
- **Un passage difficile** (précipice) est signalé sur le 6 km. Les participants et spectateurs s'engagent à ne pas prendre de risques. Les parcours empruntent des routes, longent et coupent des départementales qui restent ouvertes à la circulation, les participants doivent prendre les précautions habituelles.
- La course ne sera pas chronométrée, il n'y a pas de classement. Le certificat médical n'est pas demandé.
- Pour les personnes mineurs, le responsable légal qui signe le présent règlement autorise l'enfant à participer au nomathon sous son entière responsabilité, en ayant connaissance pour la course de la réglementation relative aux distances autorisées selon l'âge (indiquée ci-dessus).
- Un lot est offert aux 170 premiers inscrits (pot de 280g de pate à tartiner de chez **Charles Choc**artisan).

- Ravitaillement à l'arrivée, plus 1 sur le 14 km et 2 sur le 23 km
- Une assurance en responsabilité civile a été souscrite par les organisateurs auprès de GENERALI **contrat n° AH 867 908**
- Il appartient aux participants de s'assurer personnellement. Les licenciés (FFA, FSGT, UFOLEP, FSCF, FFCO, FFTRI) bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.
- La manifestation s'effectue dans une **réserve naturelle régionale, les Gorges de la Loire, site classé**. Respectez les lieux, la faune et la flore, respectez les sentiers balisés.

Sont interdits sur la réserve naturelle :

- Le stationnement et passage de participants et du public en dehors des sentiers autorisés
 - L'abandon de déchets ou produits
 - La cueillette de végétaux
 - D'utiliser un éclairage artificiel (en dehors de ceux utilisés par les services publics de secours)
 - De troubler le calme et la tranquillité des lieux et des animaux, par des cris ou bruits divers, par l'utilisation d'un appareil radiophonique, ou tout autre instrument sonore.
 - Les animaux domestiques non tenus en laisse et la divagation de ces mêmes animaux
- Des sanitaires (douches non mixtes mais non individuelles et wc) et des vestiaires sont mis à disposition, les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol. Chacun s'engage à ne pas dégrader les lieux.
 - Tout participant autorise l'association Les Enfants du Noma à le contacter par mail si besoin, à utiliser les images fixes et video sur lesquelles il pourrait apparaître, selon la loi du CNIL et droits à l'image.
 - Aucun remboursement possible.